

215C0048
FR0011451194-OP033-RO14

8 janvier 2015

Résultat de l'offre publique de retrait suivie éventuellement d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.

Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société

MILLIMAGES

(Euronext Paris)

Louis Capital Markets a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait visant les actions de la société MILLIMAGES, soit du 1^{er} décembre 2014 au 7 janvier 2015, la société Kid Media Management¹ a acquis sur le marché 6 356 actions MILLIMAGES regroupées² et 2 209 actions non regroupées² aux prix respectivement de 25,52 € et 0,45 € par action.

Par conséquent, à la clôture de l'offre, l'initiateur détient 124 673 actions MILLIMAGES représentant 222 696 droits de vote, soit 96,82% du capital et 98,19% des droits de vote de la société et de concert avec M. Roch Lener 124 981 actions MILLIMAGES représentant 223 004 droits de vote, soit 97,06% du capital et 98,33% des droits de vote de la société³, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Kid Media Management	124 673	96,82	222 696	98,19
Roch Lener	308	0,24	308	0,14
Total Roch Lener	124 981	97,06	223 004	98,33

Les actions MILLIMAGES seront radiées d'Euronext Paris le 14 janvier 2015, date à laquelle, conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général, les actions non présentées à l'offre publique de retrait par les actionnaires minoritaires sont transférées à l'initiateur de l'offre.

¹ Contrôlée par M. Roch Lener.

² Il est précisé que les actions non regroupées sont issues d'une opération de regroupement d'actions de la société décidée par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 19 mars 2013. Les opérations de regroupement dont la mise en œuvre a été décidée par le conseil d'administration le 19 mars 2013 et ont commencé le 4 avril 2013 et doivent prendre fin le 6 avril 2015. Ce regroupement visait à regrouper 57 actions d'une valeur nominale de 0,04 euro en 1 action d'une valeur nominale unitaire de 2,28 €. Le terme « actions non regroupées » vise donc à désigner les actions d'une valeur nominale de 0,04 € n'ayant pas été regroupées à ce jour, faute pour leurs titulaires de posséder un nombre d'actions d'une valeur nominale de 0,04 € suffisant pour obtenir une action regroupée. Il existe, à la connaissance de l'initiateur, 7 752 actions non regroupées en circulation, dont 2 228 détenues par l'initiateur.

³ Sur la base d'un capital composé de 128 771 actions représentant au plus 226 796 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.